

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 03 décembre 2024

RCI Banque communique son exigence de fonds propres suite à la décision provisoire SREP 2024

Dans le cadre de l'exercice 2024 de processus de contrôle et d'évaluation prudentiels « SREP » (Supervision Review and Evaluation Process), la Banque Centrale européenne a notifié à RCI Banque sa décision provisoire relative à l'exigence de capital que la Banque doit respecter en 2025.

A compter du 1er janvier 2025^(*) l'exigence au titre du pilier 2 (P2R) sera de 2,25% contre 2,00% en janvier 2024.

RCI Banque n'a pas exercé son "droit d'être entendu" et aucun changement majeur n'est attendu dans la décision finale.

A compter du 1^{er} janvier 2025 les exigences de FP applicables à RCI Banque sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Exigence de capital minimum			
	Total	Pilier 1	Pilier 2 ¹	Coussins ²
CET1 ³	11,48%	6,00%	2,23%	3,25%
<i>dont CET1 (Regulatory)</i>	<i>9,02%</i>	<i>4,50%</i>	<i>1,27%</i>	<i>3,25%</i>
<i>dont Déficit⁴ AT1</i>	<i>1,92%</i>	<i>1,50%</i>	<i>0,42%</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont Déficit⁵ T2</i>	<i>0,54%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,54%</i>	<i>0,00%</i>
Ratio total	13,50%	8,00%	2,25%	3,25%

Pour rappel les ratios de solvabilité CET1 et global de RCI Banque étaient respectivement de 13.34% et de 15.36% au 30 juin 2024.

^(*) sauf indication contraire dans la décision finale du SREP.

Contact

Analystes et Investisseurs

Communication financière

+ 33(0) 1 76 88 81 74

contact_investor@rcibanque.com

¹ Exigence de pilier 2 ou P2R. N'inclut pas les guidances du P2G.

² Coussin de conservation du capital («CCB») 2,5%, Coussin contra cyclique («CCyB») 0,75% à compter du 1^{er} juillet 2024. Le CCyB dépend de l'exposition des banques envers les pays où les taux de coussin contra cyclique sont ou seront fixés et peuvent donc varier trimestriellement.

³ En supposant que les déficits en AT1 et T2 sont compensés par du CET1 et que les déficits sont à leurs niveaux du 30/06/24.

⁴ Déficit AT1 (1,5% sur le pilier 1 et 18,75% de P2R sur le pilier 2) compensé avec CET1

⁵ Déficit T2 (exigence en T2 de 2% sur le pilier 1 et 25% du P2R sur le pilier 2) comblé avec CET1 (calcul au 30/06/2024)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À propos de Mobilize Financial Services :

À l'écoute de tous ses clients, Mobilize Financial Services, filiale de Renault Group, crée des services financiers innovants pour construire une mobilité durable pour tous. Mobilize Financial Services, dont l'activité a débuté il y a près de 100 ans, est la marque commerciale de RCI Banque S.A, banque française spécialisée dans les financements et services automobiles à destination des clients et réseaux de Renault Group, ainsi que pour les marques Nissan et Mitsubishi dans plusieurs pays.

Implanté dans 35 pays, et comptant près de 4 000 collaborateurs, Mobilize Financial Services a financé plus de 1,2 million de dossiers (véhicules neufs et véhicules d'occasion) en 2023 et vendu 3,9 millions de services. À juin 2024, les actifs productifs moyens sont de 54,9 milliards d'euros de financement et le résultat avant impôts est de 553 millions d'euros.

Depuis 2012, le groupe a déployé une activité de collecte de dépôts dans plusieurs pays. À fin juin 2024, le montant net des dépôts collectés représente 29,4 milliards d'euros soit 50% des actifs nets de l'entreprise.

Pour en savoir plus sur Mobilize Financial Services : www.mobilize-fs.com/

Suivez-nous sur X : [@Mobilize_FS](https://twitter.com/Mobilize_FS)